

Belfius Pension Fund Balanced Plus



Fonds commun de placement Belfius Pension Fund Balanced Plus de droit belge, géré par Belfius Investment Partners S.A. - Cap.

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

- qui profite des évolutions des marchés financiers
- au moyen d'un portefeuille mixte d'actions et d'obligations de différents pays et secteurs
- qui vous permet de vous constituer un capital supplémentaire potentiel pour votre pension
- grâce auquel vous pouvez, dépendant de votre situation personnelle, bénéficier d'un avantage fiscal sur le montant de la souscription

Mais:

- sans échéance préétablie
- sans protection du capital
- sans rendement fixe et sûr

Belfius Banque, en tant que promoteur, propose Belfius Pension Fund Balanced Plus

Grâce au fonds commun de placement Belfius Pension Fund Balanced Plus, vous profitez des évolutions des marchés financiers sans devoir sélectionner vous-même des valeurs individuelles.

Politique d'investissement

Principaux actifs traités: Actions et obligations répondant aux conditions fixées par la réglementation en matière d'épargne-pension.

Stratégie d'investissement:

Le fonds vise une croissance du capital via un investissement diversifié équilibrant les actions et obligations et à surperformer la valeur de référence. Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction d'analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. A ce titre, le fonds pourrait temporairement investir minoritairement en actions. Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement. Les actifs du Fonds sont sélectionnés sur la base d'une analyse économique/financière, ainsi que sur des considérations ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), les deux indiquant les risques et opportunités à long terme. La sélectivité est adaptée en fonction, notamment, des régions et des caractéristiques des entreprises émettrices.

- Concernant les entreprises émettrices, le Fonds adopte une approche positive de sélection des entreprises sur base de l'analyse ESG de l'Investment Manager (Candriam Belgium) évaluant les entreprises émettrices selon deux angles distincts, mais liés:

- (i) l'analyse des activités (produits et services) de chaque entreprise en vue d'évaluer la manière dont ces activités répondent aux grands défis à long terme en matière de développement durable incluant notamment le changement climatique, la gestion des ressources et des déchets, et
- (ii) l'analyse de la gestion des parties prenantes essentielles de chaque entreprise évaluant la manière dont les entreprises intègrent les intérêts de leurs parties prenantes dans leurs stratégies, leurs opérations et la définition de leur stratégie.

Par ailleurs, le Fonds vise à exclure les entreprises qui

(i) ont enfreint de manière significative et répétée l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, couvrant les droits de l'homme et du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, ou

(ii) sont notablement exposées à des activités controversées telles que le tabac, le charbon thermique, l'armement, la production non conventionnelle de pétrole et de gaz; la stratégie ne permet pas d'investir dans des entreprises qui fabriquent, utilisent ou possèdent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et nucléaires et à l'uranium appauvri; et

(iii) qui collaborent avec des pays considérés comme les plus oppressifs. Le processus d'analyse des entreprises émettrices peut être accompagné d'un engagement actionnarial qui peut, par exemple, se traduire par un dialogue actif avec les entreprises, le vote aux assemblées générales dans le cas d'investissement en actions ou la participation à des initiatives collaboratives.

- Concernant les émetteurs souverains, l'analyse ESG par pays de l'Investment Manager évalue les pays sur la base d'un cadre analytique rigoureux intégrant les facteurs ESG interdépendants qui sous-tendent les économies et leur impact sur le développement durable, la croissance et la viabilité de la dette. L'analyse ESG par pays considère que le capital total d'un pays est constitué de quatre types de stocks ou de ressources, à savoir le capital humain, le capital naturel et le capital social, en plus du capital économique.

Plus de détails sur le processus ESG appliqué sur ce fonds sont repris dans le Code de Transparence disponible sous :<https://www.belfiusip.be/fr/esg/index.aspx>.

Le fonds peut uniquement recourir aux produits dérivés dans un but de couverture du risque de change.

Valeur de référence: 50% Bloomberg Euro-Aggregate 1-10 Year Index (Total Return - paiements d'intérêts inclus) +35% MSCI EMU (Net Return - dividendes nets réinvestis) + 7.5% MSCI World ex EMU (Net Return - dividendes nets réinvestis) + 7.5% MSCI EMU Small Cap (Net Return - dividendes nets réinvestis) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Cette fiche produit n'est complète que si elle est accompagnée des informations reprises aux pages suivantes et donne une image fidèle de la réalité en date du 24-08-2021.

Belfius Pension Fund Balanced Plus



Balanced

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers du compartiment ou les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque,
- à des fins de comparaison de performance. Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera limitée à modérée, à savoir comprise entre 0.5% et 3%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

La politique d'investissement a été reprise du document '*Informations clés pour l'investisseur*'.
le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s).

Belfius Pension Fund Balanced Plus

Fonds commun de placement Belfius Pension Fund Balanced Plus de droit belge, géré par Belfius Investment Partners S.A. - Cap.

ISIN: BE6242862397

SOUSCRIPTION

Prix de souscription minimum: Pas de prix de souscription minimum, souscription à la valeur nette d'inventaire (VNI) du jour, chaque jour bancaire ouvrable avant 14h30 (heure locale). Les souscriptions après 14h30 s'exécutent à la VNI du jour suivant.

De plus, vous avez la possibilité d'effectuer des versements supplémentaires via un ordre permanent, afin d'étaler vos paiements sur toute l'année.

Type d'actions: Actions de capitalisation (plus-value ou moins-value potentielle, la VNI qui est versée en cas de vente peut être plus ou moins élevée qu'en cas d'achat).

Durée: indéterminée, mais des versements ne sont possibles que jusqu'à l'année de vos 64 ans.

CARACTÉRISTIQUES

Valeur nette d'inventaire: chaque jour ouvrable bancaire - publication sur le site Internet de BeAMA (beama.be/fr/valeurs-nettes-dinventaire) ainsi que sur belfius.be/fonds.

COÛTS À CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Frais d'entrée:

aucun

Frais de sortie et/ou conversion: aucun

Frais récurrents et frais de gestion: 1,39%, dont 1,10% frais de gestion. Les frais récurrents sont prélevés par le fonds sur une année et peuvent varier d'une année à l'autre. Pour de plus amples informations concernant les frais récurrents, vous pouvez consulter le document "Informations clés pour l'investisseur du fond".

Swing Pricing: Oui- L'application du swing pricing a pour objectif de protéger les actionnaires existants contre l'impact négatif sur la valeur d'inventaire qu'ils peuvent subir à la suite de frais liés aux entrées et sorties significatives d'autres investisseurs dans le fonds. L'ajustement du mode de valorisation ne devra pas dépasser 2% de la valeur nette d'inventaire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus.

DIVERS

Le fonds peut offrir la possibilité à votre agence Belfius Banque d'utiliser du matériel de support et/ou de participer à un programme de formation, organisé et financé par les acteurs avec lesquels le fonds collabore.

Sur simple demande, vous pouvez obtenir plus d'informations dans votre agence.

FISCALITÉ

- Depuis 2018, vous pouvez choisir entre un système appliqué 'par défaut' de maximum 990 euros avec, en principe, une réduction d'impôt de 30% (max. 297 euros) ou un système de maximum 1.270 euros avec, en principe, une réduction d'impôt de 25% (317,5 euros). Le nouveau système fiscal de 1.270 euros ne génère un avantage fiscal plus élevé que si vous versez au minimum 1.189 euros. Vous devez faire explicitement le choix, chaque année, pour ce deuxième système.
Attention: Si vous avez 55 ans ou plus, vos versements ne peuvent plus être augmentés, afin de vous éviter une taxation désavantageuse.
- Via l'app Tablet Belfius, l'app.Mobile Belfius et Belfius Direct Net, vous pouvez verser jusqu'à 990 euros. Vous souhaitez investir jusqu'à 1.270 euros et vous souhaitez avoir plus d'info? Contactez alors Belfius Connect au 02/222 77 37 ou votre agence.
- Vous avez débuté votre épargne-pension avant vos 55 ans? Alors, vous payez, à votre 60ème anniversaire, une taxe favorable de 8%, sur les versements nets capitalisés au taux forfaitaire de 4,75%. Après cette taxe, vous pouvez demander le paiement de votre épargne-pension ou continuer à verser jusque durant l'année de vos 64 ans. Ces versements ne seront plus taxés.
- Vous avez débuté l'épargne-pension après vos 55 ans? Alors, vous payez la taxe de 8% après 10 ans à dater de l'ouverture de votre contrat.
- Vous souhaitez récupérer votre capital plus tôt? Dans la plupart des cas, cela n'est pas avantageux. Vous payez en effet un impôt de 33% (précompte professionnel de 33,31%).

DOSSIER-TITRES

Le dépôt-titres est exempté de droits de garde chez Belfius Banque. Des droits de garde peuvent être réclamés auprès d'autres institutions financières.

PROSPECTUS

Offre publique. Le document Informations clés pour l'investisseur, le prospectus et les rapports périodiques les plus récents sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier et sur belfius.be/fonds. **Nous vous conseillons de lire le document Informations clés pour l'investisseur et le prospectus avant de prendre la décision d'investir.**

Ce produit ne peut être considéré comme un dépôt et n'est donc pas protégé dans le cadre du système belge de protection de dépôts. Pour toute information relative à la protection belge des instruments financiers, vous pouvez consulter (<http://www.fondsdegarantie.belgium.be/fr>), le site du Fonds de garantie pour les services financiers'. Aucune garantie formelle n'est fournie au compartiment par Belfius Banque.

SERVICE PLAINTES

Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou envoyez un e-mail à

complaints@belfius.be.

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (ombudsfin.be).

Belfius Pension Fund Balanced Plus

Fonds commun de placement Belfius Pension Fund Balanced Plus de droit belge, géré par Belfius Investment Partners S.A. - Cap.

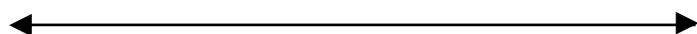
ISIN: BE6242862397

Indicateur synthétique de risque et de rendement:

Niveau de risque 4. Le niveau de risque mentionné reflète la volatilité* de l'historique du fonds, où 1 représente le risque le moins élevé et un rendement potentiellement moins élevé et 7 représente le risque le plus élevé et un rendement potentiellement plus élevé. Ce chiffre peut évoluer dans le temps (à la baisse et à la hausse) et le plus faible ne signifie pas 'sans risque'. La volatilité*, traduite par ce niveau de risque, indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus et le document Informations clés pour l'investisseur ou sur belfius.be/risques-investissements.

Risque plus faible

Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



* Indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Plus la volatilité est importante, plus le risque lié à ce fonds est élevé ainsi que son rendement potentiel.



Balanced

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/catégoriesdeproduits.

RISQUES

L'investisseur doit être conscient des risques importants suivants qui ne sont pas nécessairement adéquatement pris en compte par l'indicateur:

Risque de liquidité

Le fonds peut investir dans des actifs qui ne sont pas facilement négociables sur un marché. Cela peut influencer négativement la vente.

Risque de crédit

L'émetteur peut devenir insolvable, ce qui peut entraîner une perte totale ou partielle de la valeur des actifs du fonds.

Risque de change

Le fonds peut être influencé par les fluctuations des taux de change.

Risque d'inflation

Une hausse de l'inflation peut entraîner une baisse de la valeur des actifs du fonds.

Risque de durabilité

Fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

La liste des risques ci-dessus n'est pas exhaustive. De plus amples informations sur les risques pertinents liés au fonds et aux compartiments éventuels du fonds sont disponibles dans le prospectus, dans le document Informations clés pour l'investisseur ou sur belfius.be/risques-investissements.

Conditions valables au 24-08-2021.

Ce document est une communication marketing et ne peut être considéré comme un conseil en investissement.

Éditeur responsable:

Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - Tél. 02 222 11 11

IBAN: BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCC BE BB - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.201.185 - FSMA n° 019649 A.

Comment investir?

En ligne via Belfius Mobile, Belfius Tablet ou Belfius Direct Net ou sur rendez-vous en agence.

Une question?

Nous vous aidons volontiers via Belfius Connect au 02 222 12 01 -

Investissements

ou via le bouton "Besoin d'aide?" sur belfius.be.

Belfius Pension Fund Balanced Plus

Fonds commun de placement Belfius Pension Fund Balanced Plus de droit belge, géré par Belfius Investment Partners S.A. - Cap - BE6242862397.



Information sur les frais et fiscalité

Ce document vous fournit des informations sur l'ensemble des frais et des taxes auxquels vous pouvez vous attendre avec ce produit. Il ne s'agit pas d'une publicité. L'information fournie est prescrite par la loi. Nous vous conseillons de lire ces informations pour décider, en connaissance de cause, d'investir dans ce produit ou non.



Aperçu des frais à charge de l'investisseur

Frais de services d'investissement et services auxiliaires

> Frais uniques pour le service

Nous entendons par là tous les frais payés à Belfius Banque au début ou à la fin des services d'investissement fournis, à l'exception des frais d'entrée et de sortie. De manière standard, Belfius Banque ne facture pas ces frais.

> Frais récurrents pour le service

Tous les frais courants qui sont payés de manière récurrente à Belfius Banque pour les services fournis à l'investisseur. De manière standard, Belfius Banque ne facture pas ces frais.

> Frais de transactions (taxes incluses) pour le service

Tous les frais et taxes liés aux transactions et qui sont facturés par Belfius Banque pour le service (frais d'entrée et de sortie, taxe boursière si d'application).

Frais d'entrée

Tous les frais imputés par Belfius Banque pour le service fourni lors de la souscription.

Belfius Banque n'impute de façon standard aucun frais d'entrée pour ce fonds

Frais de sortie

Tous les frais imputés par Belfius Banque pour le service fourni lors de la sortie. En cas de vente de ce fonds, Belfius Banque n'impute aucun frais de sortie.

> Frais de services auxiliaires

Tous les frais liés aux services auxiliaires qui ne sont pas compris dans les frais susmentionnés.

Pas d'application pour ce fonds

Belfius Pension Fund Balanced Plus

Fonds commun de placement Belfius Pension Fund Balanced Plus de droit belge, géré par Belfius Investment Partners S.A. - Cap - BE6242862397.

Incitations

> Commission de distribution

Nous entendons par là les paiements que Belfius Banque reçoit du gestionnaire pour les services d'investissement que Belfius Banque fournit à l'investisseur. Cette commission s'élève à 0,77%.

Frais liés au produit (hors incitations)

> Frais uniques pour le fonds

Tous les frais qui sont imputés par le gestionnaire au début ou à la fin de l'investissement. Pas d'application pour ce fonds.

> Frais récurrents pour le fonds (hors commission de distribution)

Tous les frais récurrents qui sont déduits du fonds en cours d'année pour sa gestion. Ils s'élèvent à 0,62% et peuvent varier d'une année à l'autre. Les frais récurrents totaux s'élèvent à 1,39%, dont 1,10% de commission de gestion. Pour de plus amples informations sur ces frais récurrents totaux, voir le document "Informations clés pour l'investisseur" relatif au fonds.

> Frais de transaction pour le fonds

Tous les frais de transaction encourus par le gestionnaire lors de l'achat et de la vente de positions dans le portefeuille du fonds. Ces frais s'élèvent à 0,1521%.

> Frais marginaux pour le fonds

Frais marginaux qui peuvent être imputés par le gestionnaire (par exemple, commissions de performance). Lorsqu'ils sont d'application, ils sont toujours mentionnés dans le prospectus. Pas d'application pour ce fonds.



Fiscalité

Depuis 2018, vous pouvez choisir entre un système appliqué 'par défaut' de maximum 990 euros avec, en principe, une réduction d'impôt de 30% (max. 297 euros) ou un système de maximum 1.270 euros avec, en principe, une réduction d'impôt de 25% (317,5 euros). Le nouveau système fiscal de 1.270 euros ne génère un avantage fiscal plus élevé que si vous versez au minimum 1.189 euros. Vous devez faire explicitement le choix, chaque année, pour ce deuxième système.

Attention: Si vous avez 55 ans ou plus, vos versements ne peuvent plus être augmentés, afin de vous éviter une taxation désavantageuse.

Via l'app Tablet Belfius, l'app.Mobile Belfius et Belfius Direct Net, vous pouvez verser jusqu'à 990 euros. Vous souhaitez investir jusqu'à 1.270 euros et vous souhaitez avoir plus d'info? Contactez alors Belfius Connect au 02/222 77 37 ou votre agence.

Vous avez débuté votre épargne-pension avant vos 55 ans?

Alors, vous payez, à votre 60ème anniversaire, une taxe favorable de 8%, sur les versements nets capitalisés au taux forfaitaire de 4,75%. Après cette taxe, vous pouvez demander le paiement de votre épargne-pension ou continuer à verser jusqu'au 64 ans. Ces versements ne seront plus taxés.

Vous avez débuté l'épargne-pension après vos 55 ans? Alors, vous payez la taxe de 8% après 10 ans à dater de l'ouverture de votre contrat.

Vous souhaitez récupérer votre capital plus tôt? Dans la plupart des cas, cela n'est pas avantageux. Vous payez en effet un impôt de 33% (précompte professionnel de 33,31%).

Belfius Pension Fund Balanced Plus

Fonds commun de placement Belfius Pension Fund Balanced Plus de droit belge, géré par Belfius Investment Partners S.A. - Cap - BE6242862397.



Les frais cumulés, leur impact sur le rendement annuel et les pics ou fluctuations de coûts

Les pourcentages dans l'exemple ci-dessous montrent l'impact des coûts sur le rendement annuel en cas de vente. Nous ne tenons pas compte d'une éventuelle moins-value ou plus-value du produit en conséquence d'une baisse ou d'une hausse de la valeur nette d'inventaire (VNI).

Belfius Pension Fund Balanced Plus (BE6242862397)

Montant que vous voulez investir dans ce produit - Contre-valeur indicative de 990 euros

	En cas de vente après 10 ans		En cas de vente après 20 ans		En cas de vente après 40 ans	
Frais de services d'investissement et services auxiliaires	0,00 EUR	0,000 %	0,00 EUR	0,000 %	0,00 EUR	0,000 %
Incitations *	76,23 EUR	0,770 %	152,46 EUR	0,770 %	304,92 EUR	0,770 %
Frais liés au produit (hors incitations)	76,44 EUR	0,772 %	152,88 EUR	0,772 %	305,75 EUR	0,772 %
Total	152,67 EUR	1,542 %	305,34 EUR	1,542 %	610,67 EUR	1,542 %
(dont les taxes) **	0,00 EUR	0,000 %	0,00 EUR	0,000 %	0,00 EUR	0,000 %

* Paiements que Belfius Banque reçoit du gestionnaire pour le service d'investissement que la banque fournit à l'investisseur.

** Ce poste ne comprend que les taxes liées aux transactions, si d'application (par exemple TOB). Attention : Les autres taxes (par exemple le précompte professionnel et l'impôt final) ne font pas partie de l'aperçu des frais ci-dessus. Vous trouverez plus d'infos sur ces taxes dans le paragraphe Fiscalité ci-dessus.

Les frais forfaitaires éventuels qui ne sont pas liés aux transactions et les frais exceptionnels (par exemple les frais de transferts en dehors de Belfius Banque) ne sont pas repris dans l'aperçu des frais ci-dessus. Pour connaître les tarifs en vigueur, vous pouvez consulter la fiche « Tarifs des principales opérations de placement » disponible sur belfius.be/tarifs et dans votre agence.

Ces pages reflètent fidèlement la réalité en date du 24 août 2021.